



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif aux comptes de la Commune pour l'année

### 2024

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous soumettons, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2024.

De façon générale et en résumé, cet excellent exercice comptable trouve son origine principale dans le surplus des recettes globales, qui augmentent de 10,5 millions de CHF par rapport au budget.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2024 prévoyait une perte de **CHF 16'944.85** pour un total de charges de CHF 85'188'841.45. Les comptes laissent apparaître un bénéfice net de **CHF 10'338'005.42** pour un total de charges de CHF 85'305'191.60, après charges brutes d'amortissements planifiés (sans les produits) de CHF 6'021'833.23 et non planifiés (sans les produits) de CHF 1'381'183.05, attribution à la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 53'850.00 et prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH2 du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.00.

Les mouvements sur les réserves comptabilisés en 2024, sans impact sur le résultat de l'exercice, ont été les suivants : attributions aux réserves obligatoires pour l'environnement (eau potable et eaux usées) de CHF 3'155'536.23 et prélèvement sur la réserve intercommunale pour le renouvellement des installations de la STEP de CHF 945'795.75.

Pour l'exercice 2024, le montant net des amortissements (charges moins produits) sur les réévaluations se monte à CHF 1'873'718.48, compris dans le total des amortissements nets planifiés de CHF 4'072'331.91. En regard de la dissolution sur la réserve de réévaluation de CHF 2'300'000.00, cela génère une amélioration du bénéfice de CHF 426'281.52. Toutefois, des amortissements non planifiés, soit à caractère extraordinaire, ont été comptabilisés à hauteur de CHF 1'381'183.05, péjorant le bénéfice du même montant.

Pour la clôture des comptes 2023, l'estimation des recettes fiscales avait été particulièrement difficile au vu du retard enregistré dans l'établissement des taxations fiscales 2022 par le Canton, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. En ce qui concerne la clôture des comptes 2024, nous constatons que le retard du Service cantonal des contributions se résorbe petit à petit. Par exemple, toutes les taxations 2022 ont été établies au 28 février 2025 ; en ce qui concerne



uniquement les taxations des personnes physiques pour 2023, il en manquait encore plus de 2'100 au 31.12.2024, contre 2700 à fin 2023 pour les impôts 2022.

Les recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ont généré globalement un surplus de 6,96 millions de CHF par rapport au budget. L'impôt à la source des personnes physiques a, quant à lui, généré un surplus d'environ CHF 768'000.-. Les autres impôts, tels que les gains immobiliers et les mutations immobilières, ont généré un gain d'environ CHF 163'000.- par rapport au budget.

La dette brute de CHF 70'000'000.00 au 31.12.2023 a été ramenée à CHF 60'000'000.00 au cours de l'exercice, conformément à l'échéancier des emprunts. Les placements financiers au 31.12.2024 étaient de CHF 24'545'000.00. Les intérêts de la dette ont coûté CHF 368'431.10 en 2024 alors que le rendement des placements a rapporté CHF 454'136.44 en 2024, courtage déduit. L'endettement net, en version MCH2, qui comprend les capitaux de tiers, majorés des engagements hors bilan, c'est-à-dire de la dette envers les associations intercommunales principalement, diminués des subventions d'investissements au passif et du patrimoine financier, se monte à CHF 32'454'678.85 au 31.12.2024, en diminution de CHF 9'656'920.91 par rapport à 2023.

## **COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS**

### **0 Administration générale**

#### **0220 Secrétariats général et technique, RH, Informatique**

##### **0220.3321.00 Amortissements non planifiés sur titres et participations PA**

Budget : CHF 0.00                      Comptes : CHF 31'000.00                      Excédent : CHF 31'000.00

Tous les trois ans, la valeur des titres est vérifiée : s'il est constaté une baisse pour le patrimoine administratif, le montant doit être adapté dans les comptes. Les parts sociales de la Coopérative Fonderie 13 ont été amorties pour l'entier de leur valeur, soit CHF 30'000.00 (Fri-Son, dont les difficultés financières ont fait l'objet d'articles de presse), et la part sociale détenue de la Maison des artistes a été amortie pour l'entier de sa valeur, soit CHF 1'000.00 étant donné que les comptes annuels sont toujours inaccessibles.

### **1 Ordre et sécurité publics**

#### **1110 Police**

##### **1110.3113.10 Installation surveillance électronique des bâtiments**

Budget : CHF 60'000.00                      Comptes : CHF 0.00                      Disponible : CHF 60'000.00

Le montant a été reporté au budget 2025 dans l'attente de la délivrance de l'autorisation préfectorale.

##### **1110.3612.10 Participation à la Police intercommunale (DL)**

Budget : CHF 816'453.15                      Comptes : CHF 715'996.97                      Disponible : CHF 100'456.18

La contribution globale des Communes membres s'est montée à CHF 1'390'060.92 pour un budget de CHF 1'585'090.00, dont 51,5% à charge de la Commune de Villars-sur-Glâne. Les économies réalisées concernent moult rubriques comptables, par exemple CHF 55'527.05 pour les coûts de personnel en raison d'une indexation plus basse que prévue et des absences maladies/accidents remboursées par les assurances sociales. Dans l'ensemble, l'informatique a coûté CHF 9'634.64 moins cher que prévu. Les recettes d'amendes d'ordre ont été supérieures de CHF 98'429.30 par rapport au budget. Le coût annuel de fonctionnement 2024 a été de CHF 58,08 par habitant, au lieu de CHF 66,23 par habitant comme budgétisé.

## **1500 Service du feu**

### **1500.3612.03 Part aux frais du RSS (DL)**

Budget : CHF 303'536.00 Comptes : CHF 216'525.80 Disponible : CHF 87'010.20

Une ristourne de CHF 87'010.45 perçue en 2024 a été comptabilisée en diminution de la participation communale dans ce compte, qui concerne le décompte final des frais 2023 du Réseau Santé Sarine.

## **2 Formation**

### **2120 Ecole primaire II (3H – 8H)**

#### **2120.3611.00 Traitements enseignants primaires (DL)**

Budget : CHF 4'081'540.10 Comptes : CHF 4'129'895.15 Excédent : CHF 48'355.05

Il s'agit d'une charge liée dont le montant est calculé à partir du coût moyen cantonal d'une classe réel couvrant la période d'août 2023 à juillet 2024. L'augmentation est justifiée par le Canton par l'augmentation des postes MAO/MAR (appui), par le coût d'implémentation des travailleurs sociaux en milieu scolaire et par l'indexation des salaires.

#### **2120.3611.30 Traitements enseignants EP classes surnuméraires**

Budget : CHF 160'000.00 Comptes : CHF 245'340.00 Excédent : CHF 85'340.00

Dans sa séance du 20.03.2023, le Conseil communal avait validé le financement d'un EPT surnuméraire pour l'année scolaire 2023/24 à partir des chiffres connus à ce moment-là. Le dépassement se justifie, comme pour la position 2120.3611.00, d'une part par l'augmentation des postes MAO/MAR (appui), par le coût d'implémentation des travailleurs sociaux en milieu scolaire et par l'indexation des salaires, et d'autre part par le reliquat pour la période d'août à décembre 2023 et par une provision pour la période d'août à décembre 2024 qui sera facturée à la fin de l'année civile 2025.

#### **2120.3612.90 Part. de VSG logopédie et psycho SLPPI (DL)**

Budget : CHF 614'442.50 Comptes : CHF 577'731.84 Disponible : CHF 36'710.66

La participation financière de Villars-sur-Glâne est moins importante que prévue au budget, car les comptes globaux 2024 du SLPPI sont moindres que le budget 2024. Cela s'explique principalement par les charges salariales et les frais liés à l'informatique moins élevés que budgétisés.

La participation financière de Villars-sur-Glâne est également moins importante que celle de 2023, car dans le système de répartition des charges intercommunales, l'IPF de Villars-sur-Glâne de 2024 est plus bas que celui de 2023.

#### **2120.4611.00 Contribution cantonale aux fournitures scolaires**

Budget : CHF 15'480.00 Comptes : CHF 8'740.00 Manco : CHF 6'740.00

L'Etat prend à sa charge les frais des fournitures scolaires depuis la rentrée scolaire 2020/21. Une participation au financement des photocopies est également prévue. Le budget 2024 est basé sur la participation forfaitaire allouée en 2023 représentant un montant de CHF 20.00 par élève. Il s'avère que ce montant a été ramené à CHF 10.00 par élève -comme en 2020/21- justifié par l'Etat par une augmentation conséquente des moyens d'enseignement et des fournitures scolaires.

#### **2126 Service intercommunal logopédie, psychologie et psychomotricité (DL)**

##### **2126.4612.10 Participation des Communes membres**

Budget : CHF 1'874'504.65 Comptes : CHF 1'752'969.29 Manco : CHF 121'535.36

La participation des Communes membres est moins importante que prévue, car les comptes globaux 2024 du SLPPI sont moindres que le budget 2024. En effet, l'indexation des salaires a été plus basse que prévue et les absences maladie et maternité ont occasionné des remboursements de salaires à hauteur de CHF 131'914.35 (rubrique 2126.3130.59). Les frais liés à l'informatique ont également été moins élevés que budgétisés.

La participation des Communes membres est également moins importante que celle de 2023, notamment en raison d'une subvention cantonale plus élevée en 2024 qu'en 2023.

#### **2130 Ecole du cycle d'orientation (9H – 11H)**

##### **2130.3612.10 Contribution aux écoles du cycle d'orientation (DL)**

Budget : CHF 5'674'685.00 Comptes : CHF 5'471'826.00 Disponible : CHF 202'859.00

Les charges globales sont en diminution de CHF 559'287.-, soit 1,6% par rapport au budget, alors que les recettes sont de CHF 308'713.-, soit 10,6%, de plus que budgétisées. Le plus grand écart concerne les intérêts des engagements financiers qui sont inférieurs de 45,4%, s'expliquant par le report du paiement des terrains de Givisiez, conditionné à l'octroi du permis de construire.

#### **21702 Ecole des Rochettes**

##### **21702.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ecole des Rochettes**

Budget : CHF 101'000.00 Comptes : CHF 66'378.94 Disponible : CHF 34'621.06

Le montant dépensé est inférieur au budget notamment en raison de l'adaptation des luminaires à la technologie LED. Effectivement, un montant de CHF 12'000.- était prévu pour des remplacements de luminaires ; toutefois, des essais ont permis de confirmer que, sur les luminaires existants, il était possible de remplacer les tubes TL par des tubes LED tout en respectant les LUX requis pour des salles de classes. Le changement en LED se fait donc petit à petit, sans nécessité d'un investissement particulier. Pour le remplacement du revêtement de sol prévu dans 2 locaux de rangement, le montant a pu être réduit de CHF 4'000.-. Un montant de CHF 10'000.- était prévu pour refaire des joints silicone et de la peinture. Ces prestations ont pu être réalisées par le personnel de conciergerie. Le marquage des jeux dans la cour a pu être

réalisé avec une réduction du coût estimé de CHF 3'000.-. Un montant de CHF 2'000.- prévu pour refaire des marches d'escaliers n'a pas été utilisé car les travaux ont pu être réalisés par les Services extérieurs.

## **21703 Ecole de Villars-Vert**

### **21703.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ecole de Villars-Vert**

Budget : CHF 210'000.00 Comptes : CHF 168'885.16 Disponible : CHF 41'114.84

Comme pour l'école des Rochettes, un montant était prévu (CHF 8'000.-) pour des remplacements de luminaires. Des essais ont permis de confirmer que sur les luminaires existants, il était possible de remplacer les tubes TL par des tubes LED tout en respectant les LUX requis pour des salles de classes. Le changement en LED se fait donc petit à petit, sans nécessité d'un investissement particulier. Un montant de CHF 6'000.- était prévu pour de la réfection de peinture, seul CHF 230.- ont été nécessaire. Un montant de CHF 20'000.00 était prévu pour le remplacement des automates de régulation. Ces prestations, nécessitant des analyses complémentaires, ont été reportées en 2025. La réfection de la cour selon le projet « cour verte » a coûté CHF 9'000.00 de moins que ce qui était planifié.

### **21703.4260.50 Remboursements dégâts et sinistres Ecole de Villars-Vert**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 16'653.75 Gain : CHF 16'653.75

Les remboursements d'assurances sont liés à un dégât d'eau du 14.06.2024 et aux effractions du 25.08.2024 et du 02.09.2024. Les frais relatifs à ces dégâts sont imputés au compte 21703.3144.00.

## **2180 Structures d'accueil extrascolaire**

### **2180.3612.00 Frais accueil extrascolaires ERAF Fribourg (DL)**

Budget : CHF 50'000.00 Comptes : CHF 61'998.90 Excédent : CHF 11'998.90

La différence s'explique par le fait que l'AES ERAF a budgétisé un nombre d'unités d'accueil hebdomadaires de 380 alors qu'en fait seules 362 ont été consommées (pour toute l'ERAF). Cette diminution du nombre entraîne une augmentation du tarif horaire en raison des coûts fixes (salaires personnel encadrement et d'administration). Ainsi le déficit par unité est passé de CHF 10.45 à CHF 13.05. Comme les unités d'accueil utilisées par les élèves de Villars-sur-Glâne sont restées identiques entre l'élaboration du budget et les comptes 2024, cela entraîne un surcoût à la charge de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Par ailleurs, des coûts supplémentaires proviennent de l'acquisition du nouveau programme KIBE pour la gestion de la structure de l'accueil extrascolaire. Ce changement a généré des frais supplémentaires liés à la formation, au support et aux heures supplémentaires pour les saisies.

## **3 Culture, sports et loisirs**

### **3410 Sports**

#### **3410.3144.00 Entretien de la buvette du Platy**

#### **3410.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres**

Budget : CHF 3'000.00 Comptes : CHF 25'078.35 Excédent : CHF 22'078.35  
Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 21'450.00 Gain : CHF 21'450.00

En date du 02.03.2024, la buvette du foot a subi d'importants actes de vandalisme. Les réparations ont été réalisées et remboursées par l'assurance sur le compte 3410.4260.50.

**3411 Centre sportif**

**3411.3144.00 Entretien et réparations bât. Centre sportif**

Budget : CHF 70'000.00 Comptes : CHF 39'773.95 Disponible : CHF 30'226.05

Le curage du chauffage de sol et l'optimisation du local concierge, planifiés pour un montant de CHF 8'000.- ont été reportés, ils seront réalisés avec les travaux de rénovation des vestiaires. Le montant réservé pour les contrats d'entretien a été surévalué et les contrats d'entretien des défibrillateurs ont été imputés au compte 0220.3109.00 Sécurité et santé au travail, ce qui laisse un disponible de CHF 10'000.-. Les réparations de l'étanchéité de toiture ont nécessité CHF 4'000.- de moins que prévu. Le contrôle de conformité de l'installation électrique n'a été obligatoire que pour les abris PC, le centre sportif étant passé à une récurrence de 10 ans, ce qui conduit à une économie d'environ CHF 5'000.- par rapport à ce qui était planifié.

**3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts**

**3420.3010.00 Salaires des jardiniers**

**3420.3010.09 Remboursements salaires et charges sociales jardiniers (-)**

**3420.3030.00 Jardiniers temporaires par des agences**

Budget : CHF 764'000.00	Charge : CHF 793'374.55	Excédent : CHF 29'374.55
Budget : CHF 0.00	Revenu : CHF 76'541.20	Disponible : CHF 76'541.20
Budget : CHF 0.00	Charge : CHF 12'986.80	Excédent : CHF 12'986.80

À la suite d'un accident, un jardinier a été en arrêt depuis avril 2024. Afin d'assurer le bon fonctionnement des Services extérieurs, un nouveau jardinier a été engagé pour le remplacer.

De plus, le départ d'un autre collaborateur en décembre a rendu nécessaire son remplacement. Pendant un mois, l'ancien et le nouveau collaborateur ont travaillé conjointement pour pallier l'absence d'un troisième membre de l'équipe, en arrêt depuis août pour une opération médicale.

Le budget habituel du personnel temporaire est toujours prévu dans le chapitre 0220 de l'administration générale, soit CHF 15'000.00, simplement car il est difficile de prévoir quel sera le chapitre concerné par cette aide ponctuelle.

Les remboursements des assurances de CHF 76'541.20, principalement de la SUVA, ont permis de compenser largement le dépassement des coûts de remplacements pour le personnel absent de CHF 34'179.85, car au final le cumul de ces trois rubriques se monte à CHF 729'820.15.

**3420.3132.50 Etude de faisabilité assainissement berges de l'étang**

Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 10'000.00

Cette étude a dû être mise en pause, pour attendre la finalisation des études menées dans le même secteur pour la mise à ciel ouvert du ruisseau de l'Île. En fonction de la variante retenue, il pourrait être nécessaire de revoir le système d'alimentation de l'étang. Ces études reprendront au cours de l'année 2025.

**3420.3144.00 Entretien des locaux des jardiniers**

Budget : CHF 18'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 18'000.00

Le budget prévoyait le remplacement des plaques en fibre de ciment situées sur le toit du bâtiment des jardiniers. Toutefois, une offre demandée en cours d'année a révélé que le montant prévu au budget ne couvrait pas le coût des travaux. Pour cette raison, ces travaux ont été reportés à 2025 avec une augmentation du budget.

**3423 Pavillon des jeunes (centre d'animation et DOJO)**

**3423.3120.00 Chauffage DOJO**

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 12'697.75 Disponible : CHF 7'302.25

La baisse de consommation de gaz est due à une optimisation du système du chauffage : avec la pose de vannes thermostatiques déportées, la part de chauffage par les radiateurs a été augmentée et celle de la ventilation réduite. De plus, le changement d'affectation du local des jeunes en salle de sport a également impliqué une baisse des températures ambiantes.

**4 Santé**

**4121 Résidence Les Martinets**

**4121.3301.93 Amortissements extraordinaires Bâtiment 1 Les Martinets**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 349'831.90 Excédent : CHF 349'831.90

La Résidence les Martinets a ouvert ses portes le 19.02.1990. Lorsque la Commune de Villars-sur-Glâne a racheté cet immeuble en 2005, qui avait donc déjà 15 ans. L'amortissement pratiqué a été de 3 % depuis 2006, devant se terminer à fin 2039. Toutefois, le taux de 3 % est correct pour autant que l'immeuble soit neuf. En réalité, l'amortissement devrait normalement se terminer en 2025 (1991 + 34 ans). Cet amortissement complémentaire de CHF 349'831.90 rattrape une petite partie des amortissements non comptabilisés, à savoir que le taux appliqué aurait dû être de 5 % au lieu de 3 %.

Ainsi, il restera à comptabiliser une charge d'amortissement extraordinaire en 2025 sur cette ancienne partie de la Résidence, soit un montant de CHF 2'457'500.-, montant exactement identique à la recette d'amortissement 2025 de la subvention de la CODEMS, selon leur versement pour solde de tout compte. Ce montant est prévu au budget 2025, en charge dans la rubrique 4121.3301.93 et en recette dans la rubrique 4121.4661.51. L'impact sur l'exercice 2025 sera donc nul. Ainsi, dès 2026, il ne restera plus que les transformations de la Résidence à amortir, comprenant notamment le 2<sup>ème</sup> bâtiment.

**4121.3144.00 Entretien des bâtiments, participation aux dégâts de salles de bain**

**4121.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres Les Martinets**

Budget : CHF 35'000.00 Comptes : CHF 204'612.65 Excédent : CHF 169'612.65  
Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 204'612.65 Gain : CHF 204'612.65

Des défauts ont été constatés en 2019 dans les parois de séparation des salles de bain de l'agrandissement. À la suite d'une expertise, les responsabilités ont été établies. Le total des réfections représente un coût de CHF 680'000.00. Un montant de CHF 520'000.00 a été pris en charge par les assurances. Les entreprises et mandataires dont la responsabilité est engagée ont pris en charge un total de CHF 125'000.00. Un solde de CHF 35'000.00 est prévu d'être pris en charge par la Commune sur la base du décompte final qui sera établi en 2025.

## **4210 Soins ambulatoires (DL)**

### **4210.3612.11 Part aux indemnités forfaitaires**

Budget : CHF 750'890.00

Comptes : CHF 859'049.70

Excédent : CHF 108'159.70

On constate depuis quelques années une augmentation des indemnités forfaitaires en raison du nombre grandissant des demandes et le Réseau Santé Sarine en tient compte dans l'élaboration des budgets. S'agissant de cette différence avec le budget 2024, elle est en réalité due à une décision prise au niveau cantonal. En effet, le Grand Conseil fribourgeois a adopté une motion visant à revaloriser les revenus des proches aidants, faisant augmenter le montant maximal de l'indemnité forfaitaire de 25 à 35 CHF par jour. Il était prévu que cette modification entre en vigueur le 1er janvier 2025. Or, suite au refus en votation populaire du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes (DETTEC), le Conseil d'Etat, a décidé, lors de sa séance du 13 décembre 2023, de faire entrer en vigueur l'augmentation des indemnités forfaitaires au 1er janvier 2024. Le budget communal ayant déjà été adopté à cette date, il n'a pas été possible de l'adapter en conséquence.

Il convient de relever que si les indemnités forfaitaires augmentent de manière importante, les frais des EMS et les coûts des services d'aide et soins à domicile sont en revanche moins élevés que prévu. Cela correspond à la politique du RSS, qui vise le maintien à domicile le plus longtemps possible.

## **5 Prévoyance sociale**

### **5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA**

#### **5450.4210.00 Recettes gestion dossiers des pupilles**

Budget : CHF 160'000.00

Comptes : CHF 300'000.00

Gain : CHF 140'000.00

En 2023, la Justice de Paix a validé avec retard les émoluments 2021 et 2022, qui ont été versés à la Commune en 2024. Le surplus encaissé pour ces deux exercices est dû à l'augmentation du nombre de dossiers gérés mais aussi à des situations plus aisées de certains pupilles, qui nécessitent une gestion de leur fortune.

### **54510 Structures d'accueil extrafamilial de jour**

#### **54510.3635.00 Subvention aux écoles maternelles (DL)**

Budget : CHF 77'000.00

Comptes : CHF 101'731.50

Excédent : CHF 24'731.50

Lors de la séance du 20 novembre 2023, le Conseil communal a été informé de problématiques concernant le bail à loyer de l'école maternelle « Le Coffret Magique ». Le contrat de bail n'avait pas été révisé depuis 2011. En raison du caractère social de l'école, le bailleur avait renoncé jusqu'en 2023 à facturer les frais accessoires et de chauffage. À la suite d'une visite des services techniques en 2022, il a été établi que le local situé au rez inférieur, utilisé par l'école maternelle comme salle de gymnastique, n'était pas conforme. En effet, pour pouvoir continuer à utiliser ce local, il était nécessaire d'y aménager une issue de secours. De plus, les représentants du propriétaire de l'immeuble ont signalé que le loyer de la surface louée n'était plus en adéquation avec les prix du marché (CHF 1'150.-) et qu'il était nécessaire de le réviser à la hausse afin de conclure un nouveau contrat de bail. Afin de continuer à soutenir la socialisation des enfants en âge préscolaire, le Conseil communal a accepté la prise en charge d'une augmentation du loyer à CHF 1'800.- ainsi que des travaux nécessaires pour la création d'une issue de secours, pour un

montant de CHF 28'000.-. Cette augmentation du loyer et les travaux liés à la porte expliquent le dépassement du budget.

**54510.3635.10 Participation aux crèches conventionnées (DL)**

**54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)**

Budget : CHF 500'000.00	Comptes : CHF 237'127.60	Disponible : CHF 262'872.40
Budget : CHF 2'368'715.00	Comptes : CHF 2'650'563.84	Excédent : CHF 281'848.84

L'excédent de subvention à la FAEF enregistré en 2024 s'explique principalement par deux facteurs :

1. La fréquentation de la nouvelle crèche Les Cerisiers est nettement supérieure aux prévisions budgétaires. Alors que 7 places à plein temps avaient été budgétées, ce sont finalement 26 places qui ont été occupées à temps complet. Cette différence représente un dépassement budgétaire d'environ CHF 230'000.-. A noter que la fermeture partielle de la crèche KidsCare entre fin 2023 et début 2024 a contribué au remplissage rapide de la crèche Les Cerisiers. Cet impact se reflète dans le compte 54510.3635.10 « Participation aux crèches conventionnées », où il est observé une diminution des subventions pour le placement d'enfants villarois dans ces crèches en 2024.
2. La seconde explication réside dans l'augmentation du nombre d'heures de garde dans les autres structures d'accueil [+15'000 heures] par rapport à 2023, en particulier en AES. Cette hausse de la fréquentation a engendré un dépassement budgétaire d'environ CHF 52'000.-. A noter que les budgets sont construits sur la base de données existantes, autrement dit, l'année 2023 et les comptes définitifs de 2022 ont servi de base pour constituer le budget de 2024.

**5591 Office communal du travail VSG**

**5591.3010.00 Salaire du personnel auxiliaire (PAR) VSG**

**5591.3010.09 Remboursements salaires et charges sociales PAR VSG (-)**

Budget : CHF 390'000.00	Charges : CHF 450'843.15	Excédent : CHF 60'843.15
Budget : CHF 0.00	Revenu : CHF 7'384.70	Disponible : CHF 7'384.70

En 2024, malgré une augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale (passant de 438 à 462), le budget consacré à l'aide matérielle n'a que peu augmenté. En effet, le service social applique la volonté politique visant à favoriser l'emploi plutôt que l'aide financière. Ainsi, toutes les personnes en mesure de travailler et remplissant les critères pour bénéficier d'une aide financière sont placées auprès de divers partenaires communaux (services extérieurs, Ritec, FAEF, Martinets, Notre-Dame de la Route, etc.) pour des contrats de trois mois renouvelables.

En conséquence, davantage de bénéficiaires ont été placés en contrat PAR en 2024, ce qui a contribué à une augmentation des coûts. La Commission sociale a été informée qu'en raison de l'augmentation du nombre de dossiers, le budget destiné aux salaires du personnel auxiliaire serait dépassé cette année. La Commission sociale a confirmé sa volonté de poursuivre l'intégration des bénéficiaires dans le monde du travail à travers les placements en PAR, malgré cette hausse. Comme mentionné ci-dessus, ce dépassement budgétaire est compensé par une diminution de l'aide matérielle versée, sous rubrique 5720.3637.00.

La Commune perçoit des indemnités journalières pour les bénéficiaires placés en tant que personnel auxiliaire de remplacement lorsqu'ils sont en arrêt de travail. Ces arrêts étant imprévisibles, aucun budget spécifique n'est prévu à cet effet. Grâce à ses recettes d'indemnités, l'excédent net est ramené à CHF 53'458.45.

**5600 Aide au logement**

**5600.3321.95 Amort. extraordinaires capital Fondation pour le logement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 300'000.00 Excédent : CHF 300'000.00

Lors de sa séance du 05.10.2023, le Conseil général a validé la création de la « Fondation de la Commune de Villars-sur-Glâne pour le logement ». En tant que Fondation d'utilité publique, il s'agit pour la Commune d'un investissement à fond perdu, comme le relevait le Message y relatif. En effet, même en cas de liquidation, une fondation de ce type affecte le solde de ses fonds disponibles à une autre entité poursuivant des buts analogues. Elle ne peut en aucun cas rembourser le capital initial à la Commune. Dès lors, la valeur comptable de ce capital initial doit être amorti immédiatement, tel que cela ressort du Message au Conseil général, ce qui n'avait pas été anticipé au moment de l'élaboration du budget.

**5720 Service social Villars-sur-Glâne**

**5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG**

Budget : CHF 3'600'000.00 Comptes : CHF 3'203'606.80 Disponible : CHF 396'393.20

Il est toujours difficile d'anticiper les budgets nécessaires à l'aide matérielle plus de 18 mois à l'avance, car ils dépendent des demandes d'aide financière formulées par la population, qui varient fortement en fonction de la conjoncture économique et de l'évolution du marché du travail. Après une année 2022 marquée par une forte augmentation des demandes d'aide financière, le budget 2023 avait été considérablement revu à la hausse afin de refléter cette tendance. Toutefois, en 2023, le nombre de nouveaux dossiers d'aide financière a diminué, ce qui a amené une surestimation du budget prévu. Le budget 2024 pour l'aide matérielle a donc été réduit, mais uniquement légèrement car le service social a souhaité faire preuve de prudence.

En 2024, bien que le nombre de dossiers d'aide sociale ait augmenté, le budget d'aide matérielle n'a que peu évolué. En effet, un grand nombre de bénéficiaires ont été placés en tant que personnel auxiliaire de remplacement auprès de différents partenaires communaux. Ces placements leur ont permis de percevoir un salaire plutôt qu'une aide financière, ce qui a contribué à réduire l'aide matérielle versée. Ainsi, les comptes sont inférieurs au budget prévu, d'une part parce qu'il a été légèrement surestimé, et d'autre part en raison du nombre important de bénéficiaires placés au travail. Pour 2025, le budget d'aide matérielle a donc été réévalué à la baisse afin de mieux correspondre à la réalité.

**5720.4632.15 Remboursement LASoc aide sociale district (VSG + Matran)**

Budget : CHF 393'740.85 Comptes : CHF 629'836.85 Gain : CHF 236'096.00

En septembre 2023, le Service de l'action sociale a envoyé aux services sociaux son estimation des différents budgets d'aide sociale pour l'ensemble des services sociaux du district. Il a ainsi communiqué le montant de la péréquation financière pour l'aide sociale du district de la Sarine à inscrire dans le budget. Deux facteurs expliquent le dépassement du revenu budgétisé. Pour l'année 2023, l'aide financière octroyée a été plus élevée que prévu par le canton. Par conséquent, l'impact de ce surplus s'est fait ressentir en 2024 à travers le calcul du pot commun du district. Alors que CHF 220'565.30 étaient initialement prévus au budget 2023, CHF 386'059.70 ont finalement été versés par le pot commun du district pour l'aide financière de 2023, mais durant l'exercice 2024, entraînant ainsi un excédent de CHF 165'494.40.

## 5720.4634.10 Participation ORS aux frais d'assistance VSG

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 21'055.15

Gain : CHF 21'055.15

Depuis 2024, le service social doit gérer certains dossiers dits « mixtes » en collaboration avec l'ORS. Un dossier est qualifié de mixte lorsqu'au sein d'une même unité d'assistance (logement), plusieurs membres d'une même famille possèdent des permis de séjour avec des compétences financières différentes. Selon les normes cantonales, la date d'entrée en Suisse détermine quel service est responsable de la gestion du dossier. Le service gestionnaire verse l'aide financière à l'ensemble du ménage, puis refacture à l'autre service social la part correspondant à la personne relevant de sa compétence.

Jusqu'à présent, l'ORS était toujours le service gestionnaire et refacturait l'aide matérielle au service social. Cependant, depuis 2024, le service social de Villars-sur-Glâne est devenu gestionnaire de deux dossiers mixtes et verse l'aide matérielle pour des personnes relevant de la compétence de l'ORS. Cette aide est ensuite refacturée à l'ORS. Le fait que le service social assume la gestion de dossiers mixtes ne pouvait pas être anticipé, et aucun budget n'avait été prévu à cet effet pour l'année 2024. Ce poste budgétaire a cependant été intégré dans le budget 2025.

### 5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA

#### 5797.3101.00 Gestion de projets et matériel DCSGA 5797.4631.00 Subvention cantonale divers projets (-)

Budget : CHF 50'000.00

Charges : CHF 58'190.73

Excédent : CHF 8'190.73

Budget : CHF 5'000.00

Revenu : CHF 10'000.00

Gain : CHF 5'000.00

Le dépassement du budget de gestion des projets de matériel pour la cohésion sociale et l'animation s'explique par le financement de la formation Villarsympa, d'un coût de CHF 13'000.-. Cette formation est financée à hauteur de CHF 5'000.- par la Commune et de CHF 8'000.- par le Canton, sauf la première année, où le Canton prend en charge l'intégralité du montant.

Or, en 2023, lors de la réintroduction de la formation « Commune Sympa », le Canton avait directement payé la formation à l'Étrier, sans qu'aucune opération comptable ne soit enregistrée au niveau communal. En revanche, pour l'année 2024, la Commune a dû régler directement la formation d'un coût de CHF 13'000.- et a reçu la subvention de CHF 8'000.- du Canton. Ces montants n'avaient pas été prévus au budget, ni en tant que dépense ni en tant que recette. Cela a entraîné un excédent de charges d'un côté et un gain supplémentaire de l'autre, mais finalement l'opération financière est neutre.

## 6 Trafic et télécommunications

### 6150 Routes communales

#### 6150.3132.50 Frais d'études

Budget : CHF 200'000.00

Comptes : CHF 176'135.33

Disponible : CHF 23'864.67

#### • Rte Glâne, requalification, part de VsG

Le projet a été finalisé puis soumis à enquête publique en avril 2024. Cette procédure a suscité 11 oppositions de riverains qui ont donné lieu à des séances de conciliations organisées par le SPC et les Services techniques de Villars-sur-Glâne, avec l'appui du bureau d'ingénieur.

**Dépense CHF 27'338.40**

- **Rte Villars, requalification**

L'étude de mobilité et de gestion des feux ont été affinées, permettant ainsi la poursuite des études de projet et la finalisation du dossier d'examen préalable.

**Dépense CHF 50'693.60**

- **Rte Cormanon, priorisation bus (ligne 5), part de VsG**

Le projet de requalification de la route et d'aménagement des arrêts de bus, piloté par le SPC, a été finalisé en vue de son envoi en examen préalable.

**Dépense CHF 7'368.70**

- **Liaison cyclable Villars-Vert – Guintzet**

Les études de projet ont été finalisées avec l'objectif de rechercher des solutions permettant de favoriser les synergies et maintenir les tilleuls en place.

**Dépense CHF 31'667.50**

- **Place arborée et place minérale de Cormanon, réaménagement**

Pour la place arborée, les études de projet ont été menées avec l'appui d'un architecte paysagiste, d'un architecte et d'un ingénieur bois pour la liaison entre les deux places, et d'un ingénieur civil pour les aspects hydrauliques et de génie civil.

**Dépense CHF 51'919.94**

- **Projet zone 30 route Villamont et trottoir route des Préalpes, part VsG**

L'émolument administratif pour les procédures routières a été perçu par le Canton.

**Dépense CHF 2'875.00**

- **Terminus de la ligne 5**

Des variantes d'aménagement ont été étudiées en vue de la décarbonation de la ligne 5.

**Dépense CHF 2'502.79**

- **Divers**

Divers émoluments administratifs pour les procédures routières ont été perçus par le Canton.

**Dépense CHF 1'769.40**

## **6150.3120.05      Electricité éclairage public**

Budget : CHF 100'000.00

Comptes : CHF 116'683.65

Excédent : CHF 16'683.65

Lors de l'établissement du budget, la mise en place de l'extinction nocturne était planifiée pour la fin de l'année 2023. Or, celle-ci a été activée le 15 avril 2024. La diminution n'est donc effective que pour une partie de l'année. Le surcoût par rapport à 2023 inclut l'augmentation du prix de l'électricité.

## **6150.3160.00      Location dépôt des services extérieurs**

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : CHF 0.00

Disponible : CHF 5'000.00

Une nouvelle place de stockage doit être aménagée pour les besoins des Services extérieurs, en remplacement de celle située sur la parcelle de la STEP. Elle sera située au-dessus de la route du Belvédère, sur une parcelle appartenant à la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg. La convention

signée entre les parties prévoit une mise à disposition de cette surface pour un montant de CHF 6'000.-. Toutefois, les procédures administratives n'ayant pas permis la réalisation de cette place en 2024, ce montant n'a pas encore été libéré.

## **6151 Bâtiment des services extérieurs (BSEV) et du feu**

### **6151.3144.00 Entretien et réparations du BSEV**

### **6151.4631.00 Subvention cantonale BSEV (-)**

Budget : CHF 65'000.00	Charges : CHF 76'968.00	Excédent : CHF 11'968.00
Budget : CHF 0.00	Revenu : CHF 5'000.00	Gain : CHF 5'000.00

L'installation d'un système de gestion du chauffage permettant d'optimiser la consommation et fonctionnant notamment avec l'IA, des sondes de températures et des sondes d'humidité, a été réalisée pour un montant de CHF 10'745.15 hors budget, pour laquelle une subvention cantonale de CHF 5'000.- a été reçue sur le compte 6151.4631.00, soit une dépense nette de CHF 5'745.15. L'entreprise Yord garantit une baisse de consommation de 10%, qui n'apparaît pas sur les comptes 2024, la phase d'optimisation n'étant pas terminée.

## **6210 Infrastructures de transports publics (DL)**

### **6210.3611.00 Participation fonds d'infrastructures CFF (DL)**

Budget CHF 102'803.00	Comptes : CHF 109'677.00	Excédent : CHF 6'874.00
-----------------------	--------------------------	-------------------------

Le fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires est entièrement géré par la Confédération. Une clé de répartition fixe les parts de chaque canton, en fonction des voyageurs·km et des trains·km commandés au niveau du trafic régional voyageur (TRV). En 2024, la part cantonale s'élevait à 21,283 millions de CHF. Les Communes participent à hauteur de 13,78% de ce montant, soit 2,932 millions en 2024, répartis entre les Communes selon leur population légale. Chaque année, les budgets à prévoir sont annoncés par le Service de la Mobilité (SMo) en septembre selon les chiffres provisoires communiqués par la Confédération. C'est le SMo qui fixe les 3 acomptes à verser et établit le décompte final selon la participation définitive du Canton.

## **6220 Trafic régional et d'Agglomération**

### **6220.3611.00 Participation aux indemnités du trafic régional (DL)**

Budget : CHF 1'023'676.00	Comptes : CHF 909'605.00	Disponible : CHF 114'071.00
---------------------------	--------------------------	-----------------------------

En 2024, la répartition entre le Canton et la Confédération pour les coûts du trafic régional voyageurs (TRV) était de 45-55%. Les Communes participent à hauteur de 45% de la part cantonale du trafic régional voyageurs, selon une clé de répartition basée sur la population légale (20%) et la desserte effective de chaque Commune (80%). Chaque année, les budgets à prévoir sont annoncés par le Service de la Mobilité (SMo) en septembre, sur la base des offres non négociées des entreprises de transport. Les budgets annoncés sont donc en principe du côté de la sécurité. C'est le SMo qui fixe les 3 acomptes à verser et établit le décompte final selon la participation définitive du Canton.

### **6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo (DL)**

Budget CHF 1'880'869.00	Comptes : CHF 1'616'101.87	Disponible : CHF 264'767.13
-------------------------	----------------------------	-----------------------------

Depuis l'entrée en vigueur de la LMob, le Canton est co-commanditaire avec l'Agglo (qui a le lead) et participe désormais aux négociations avec les entreprises de transport. Le Canton finance

57,5% des coûts d'exploitation du trafic local (TL) pour autant que la ligne satisfasse aux conditions d'économicité (en 2024, toutes les lignes d'agglomération répondaient à ces critères). Chaque année, les budgets à prévoir sont annoncés par l'Agglo sur la base des offres non négociées des entreprises de transport. Les budgets annoncés sont donc en principe du côté de la sécurité. Ce compte concerne aussi les participations communales aux mesures d'agglomération de mobilité. C'est l'Agglo qui facture les acomptes en cours d'année et le solde final.

A noter que ce compte couvre aussi les participations communales aux mesures d'infrastructures des Projets d'agglomération que l'Agglo subventionne. Cette année, les subventions versées par l'Agglo pour des mesures d'infrastructures sont moins importantes que budgétisées car les décomptes finaux de certaines mesures importantes n'avaient pas encore été établis. Pour rappel, la Commune de Villars-sur-Glâne participe à hauteur de 15 % aux mesures d'infrastructures subventionnées par l'Agglomération de Fribourg.

## **7 Environnement et aménagement du territoire**

### **7101 Eau potable (EP) hors taxe**

**7101.3510.06 Attribution réserve FSEC eau potable (29001.01)**  
**7101.4510.06 Prélèvement réserve FSEC eau potable (29001.01)**

Budget (charge) : CHF 0.00 Comptes (charge) : CHF 576'433.63  
 Budget (revenu) : CHF 80'735.90 Comptes (revenu) : CHF 0.00

Les économies pour l'exploitation courante du réseau d'eau potable ont été de CHF 657'169.53 par rapport au budget, raison pour laquelle il a été possible d'attribuer un montant de CHF 576'433.63 en charge, au lieu d'un prélèvement de CHF 80'735.90. Dans les économies de CHF 657'169.53 sont également comprises les surplus de recettes d'exploitation pour CHF 215'117.96, qui proviennent notamment de la vente d'eau plus élevée qu'estimée au budget.

### **7101.3612.10 Taxe de base du CEFREN (FSMV) (DL)**

Budget CHF 93'646.00 Comptes : CHF - 22'273.27 Disponible : CHF 115'919.27

La participation à la taxe de base (déficit) du CEFREN avait été provisionnée à fin 2023 à hauteur de CHF 110'000.- sur la base des informations reçues. En réalité, la taxe versée n'a été que de CHF 38'600.-, dès lors la différence de CHF 71'400.- diminue la charge de l'exercice 2024, ce qui explique le solde négatif. Pour 2024, la taxe à payer est de CHF 49'126.73.

### **7201 Epuration, eaux usées (EU) hors taxe**

**7201.3300.32 Amort. ouvrages de génie civil EU + STEP VSG (FSMV)**

Budget CHF 612'430.00 Comptes : CHF 799'223.15 Excédent : CHF 186'793.15

Ce poste comprend les amortissements du réseau d'épuration des eaux usées ainsi que ceux liés à la part villaroise de la STEP intercommunale. Étant donné que les centrifugeuses pour l'épaississement des boues fraîches de la STEP seront remplacées en principe d'ici 2029, la durée de leur amortissement a été raccourcie et lissée jusqu'en 2029 au lieu de 2044, ce qui explique l'excédent pour 2024.

**7201.4612.00 Part de VSG dissolution réserve renouvellement STEP (FSMV)**

Budget CHF 0.00 Comptes : CHF 945'795.75 Gain : CHF 945'795.75

La réserve intercommunale de la STEP a été totalement dissoute et distribuée aux Communes membres. En contrepartie, les Communes ont versé ensemble un capital initial de 1 million de CHF pour la création de la nouvelle Association intercommunale pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV), dont la part de la Commune de Villars-sur-Glâne s'est montée à CHF 632'200.- et figure dans les comptes d'investissements dans le poste 7201.5520.02 « Participation au capital initial de l'ASEV ».

#### **7201.4660.20 Amort. Subventions Communes réseau EU + STEP (FSMV)**

Budget CHF 17'542.00 Comptes : CHF 59'448.00 Gain : CHF 41'906.00

En complément du commentaire relatif au compte 7201.3300.32, la durée de l'amortissement des participations des Communes membres de l'entente intercommunale, en lien avec les centrifugeuses pour l'épaississement des boues fraîches de la STEP, a été raccourcie et lissée jusqu'en 2029 au lieu de 2044, ce qui explique le gain pour 2024. Le montant de CHF 41'906.00 est à mettre en diminution de l'excédent de la charge d'amortissement, ce qui représente un surcoût net de CHF 144'887.15.

#### **7206 Station d'épuration intercommunale (STEP) hors taxe**

Voici quelques informations pour ce **chapitre 7206** : l'Association intercommunale pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) a été créée le 18 avril 2024. Le temps de désigner les représentants du Comité, d'ouvrir un compte de trésorerie et de faire enregistrer les signatures, de créer la comptabilité sur informatique, la Commune de Villars-sur-Glâne a continué d'avancer les paiements des factures créanciers jusqu'au début juillet.

En dehors des coûts directs du personnel communal mis à disposition de l'ASEV à hauteur de CHF 649'200.14, les charges courantes d'un montant de CHF 1'678'001.34 ont été totalement refacturées au franc le franc, le temps que la nouvelle Association soit opérationnelle. Toutefois ce dernier montant hors budget se rajoute aux charges communales de l'exercice, ce qui diminue la transparence des comparaisons entre charges réelles globales et le budget communal.

#### **7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)**

Le taux de couverture des charges de ce **chapitre 7301** représente 91,21% pour un budget de 83,27%, comparé à 97,61% de l'exercice précédent. Toutefois d'une manière générale, le pourcentage est très satisfaisant, sachant que l'objectif minimum est fixé à 70 %. La baisse du taux de couverture entre 2023 et 2024 s'explique principalement par l'augmentation des coûts de traitement des déchets organiques, une légère augmentation du volume de déchets collectés ainsi que par l'augmentation des charges salariales.

#### **7610 Protection de l'air et du climat**

##### **7610.3300.70 Amortissements plan climat**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 5'462.63 Excédent : CHF 5'462.63

Lors de sa séance du 01.06.2023, le Conseil général avait validé un crédit d'investissement de CHF 259'000.- pour le plan climat, comprenant notamment CHF 100'000.- de subventions privées en faveur des citoyens. Ce genre de dépenses étant plutôt à caractère de charges de fonctionnement, le fait de les comptabiliser en investissements nécessite un amortissement immédiat, dans le même exercice que le paiement effectué. Il s'agit ici de la 1<sup>ère</sup> dépense, par ailleurs non budgétisée en 2024, car l'estimation du temps relatif à la mise en place d'un règlement ad hoc et à la promotion de ces subventions, la dépense a été prévue seulement pour le budget 2025.

## **7610.4630.00 Subvention fédérale développement durable**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 20'000.00

Gain : CHF 20'000.00

Ce montant représente le soutien financier accordé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans le cadre du programme d'encouragement 2024-2025 intitulé « Ensemble pour plus d'impact ». Une subvention de CHF 20'000.- a ainsi été allouée au projet « Stratégie de durabilité interentreprises à Villars-sur-Glâne ». Bien que cette somme ait été initialement prévue dans les recettes du budget 2025, son versement a finalement été effectué en décembre 2024.

## **7900 Aménagement du territoire**

### **7900.3132.50 Frais d'études et projets**

Budget : CHF 135'000.00

Comptes : CHF 100'608.60

Disponible : CHF 34'391.40

Les prestations prévues pour finaliser le dossier de la révision du PAL et la mise à jour de trois PAD ont été réalisées. Les études pour la place minérale et la place arborée de Cormanon-Est ont été imputées au compte 6150.3132.50. Pour le parc boisé du Vallon de Villars, la Commune est dans l'attente du retour des propriétaires suite aux remarques formulées.

## **9 Finances et impôts**

### **9100 Impôts communaux ordinaires**

#### **9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques, année fiscale**

Budget : CHF 23'700'000.00

Comptes : CHF 23'000'000.00

Manco : CHF 700'000.00

L'incertitude des recettes fiscales est importante en ce qui concerne les personnes physiques, tant le retard dans les taxations cantonales est encore conséquent, malgré un rattrapage du Service cantonal des contributions : en effet, à fin 2024, il manquait encore plus de 2'100 taxations pour les impôts 2023 des personnes physiques, et à fin février 2024, il en manquait encore plus de 1'270. Aussi, les estimations 2024 ont été calculées avec prudence, dans l'incertitude de l'impact des nouvelles déductions fiscales et des corrections des barèmes de la progression à froid.

#### **9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques, année fiscale**

Budget : CHF 2'210'000.00

Comptes : CHF 2'160'000.00

Manco : CHF 50'000.00

Les estimations considérées par le Canton pour l'élaboration du budget 2024 reposaient sur les taxations 2021, diminuées de 3,5% en raison de l'introduction de nouvelles déductions fiscales et d'une modification des tarifs. Force est de constater que les recettes 2021 sur la fortune ont été plus faibles que prévu, d'une part, et d'autre part la prudence reste de mise au vu du retard des taxations pour les impôts 2023.

#### **9100.4002.00 Impôt à la source des personnes physiques, année fiscale**

##### **9100.4002.10 Impôt à la source des personnes physiques, années précédentes**

##### **9100.4002.55 Impôt à la source de la catégorie 308 PP, année fiscale**

##### **9100.4002.65 Impôt à la source de la catégorie 308 PP, années précédentes**

Budget : CHF 1'500'000.00

Comptes : CHF 2'268'806.15

Gain : CHF 768'806.15

La catégorie 308 des personnes physiques soumis à l'impôt à la source représente en principe du personnel d'encadrement, dont les revenus peuvent varier considérablement d'un exercice à

l'autre. Cette catégorie 308 est comptabilisée séparément de l'impôt à la source standard depuis l'introduction de MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La reprise post COVID a été particulièrement positive, ce qui a permis des surplus tant au niveau de l'impôt à la source courant qu'au niveau de la catégorie 308.

#### **9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales, année fiscale**

Budget : CHF 21'450'000.00 Comptes : CHF 27'300'000.00 Gain : CHF 5'850'000.00

Les informations obtenues très récemment laissent à penser que les recettes 2024 seront très nettement supérieures au budget pour certaines entreprises établies sur le territoire villarois. La provision fiscale 2024 tient compte de ces éléments particuliers.

#### **9100.4010.10 Impôt sur le bénéfice des personnes morales, années précédentes**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 1'111'374.20 Gain : CHF 1'111'374.20

Un certain nombre de taxations 2023 des personnes morales ont été plus importantes que prévues, même s'il manque encore environ 450 contribuables non taxés au 31.12.2024. Un montant de CHF 650'000.00 a été estimé comme surplus à facturer pour 2023 par rapport aux provisions estimées au 31.12.2023.

La différence, d'un montant de CHF 461'374.20 représente le surplus facturé en 2024 pour les taxations 2022 et antérieures.

#### **9101 Impôts communaux spéciaux**

##### **9101.4022.55 Impôt sur les gains immobiliers**

Budget : CHF 800'000.00 Comptes : CHF 1'312'939.00 Gain : CHF 512'939.00

Le montant de ce poste enregistre 46 transactions de gains immobiliers contre 56 en 2023, dont certains montants ont été particulièrement importants.

##### **9101.4023.00 Impôt sur les mutations immobilières**

Budget : CHF 1'200'000.00 Comptes : CHF 850'375.80 Manco : CHF 349'624.20

Force est de constater que l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires a vraisemblablement freiné le nombre de transactions immobilières, ce qui a pour conséquence une diminution des recettes pour cet impôt.

#### **9610 Intérêts**

##### **9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage**

Budget : CHF 462'000.00 Comptes : CHF 368'431.10 Disponible : CHF 93'568.90

Le report de certains investissements et l'excédent de trésorerie ont eu pour conséquence qu'aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire en 2024, ce qui a permis de diminuer les charges en regard du budget. De plus, un emprunt de CHF 10'000'000.- a pu être remboursé pendant l'année, ce qui porte le total de la dette brute au 31.12.2024 à CHF 60'000'000.00. Le taux moyen de la dette est de 0,5263 %, légèrement inférieur à celui de 2023 (0,5496%).

## **9610.4402.00 Intérêts des placements à court terme (CT) et long terme (LT)**

Budget : CHF 187'000.00

Comptes : CHF 455'876.40

Gain : CHF 268'876.40

Le produit des intérêts est la résultante des excédents de trésorerie placés à terme. La fluctuation des intérêts à la hausse a permis d'encaisser un surplus important de recettes. Le produit net des intérêts, courtage déduit (voir rubrique 9610.3401.55) est de CHF 454'136.44 et couvre largement les coûts des intérêts de la dette de CHF 368'431.10.

## **9990 Postes non ventilables**

### **9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires**

Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF 213'069.50

Excédent : CHF 163'069.50

Lors de l'élaboration du calcul de la provision à fin 2024, il est apparu une coquille dans l'estimation à fin 2023. En effet, il manquait une partie du calcul, ce qui a eu pour conséquence de diminuer la charge dans les comptes 2023 de manière plus importante qu'elle n'aurait dû l'être. Par conséquent, le rattrapage se trouve dans l'exercice 2024.

\*\*\*\*\*

## **COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LES INDICATEURS FINANCIERS**

La trésorerie entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024 a diminué de CHF 2'342'914.10 (chapitre 100 à l'actif du bilan). Le détail du flux de trésorerie fait partie intégrante des annexes aux comptes.

Les indicateurs financiers au 31.12.2024, présentés en détail à l'annexe 7 des comptes, dénotent en majorité une belle progression par rapport à 2023 et 2022, notamment :

<b>Indicateurs financiers</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Taux d'endettement net	49,69 %	63,14 %	96,74 %
Degré d'autofinancement des invest.	368 %	358 %	265 %
Part des charges d'intérêts	-0,15 %	0,14 %	0,57 %
Dette brute par rapport aux revenus	89,67 %	99,85 %	111,59 %
Proportion des investissements	9,84 %	9,36 %	7,13 %
Part du service de la dette	5,04 %	5,44 %	5,78 %
Dette nette part habitant	CHF 2'598	CHF 3'388	CHF 4'441
Taux d'autofinancement	15,97 %	20,96 %	11,52 %

\*\*\*\*\*

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2024

## 2. FORMATION

**21701.5040.102 Etude et rénovation intérieure Ecole de Cormanon**

**21701.5060.101 Mobilier rénovation intérieure Ecole de Cormanon**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.10.2021	CHF	100'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 02.06.2022	CHF	2'710'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil <u>communal</u> le 24.04.2023	CHF	113'371.25
-	Investissement 2022	CHF	193'441.70
-	Investissement 2023	CHF	1'321'029.05
-	Investissement 2024	CHF	<u>1'061'873.51</u>

**Crédit disponible (provisoire) CHF 347'026.99**

**21702.5040.100 Transform. appart. concierge et locaux Ecole des Rochettes**

**21702.5060.002 Mobilier transformation appart. concierge Ecole des Rochettes**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 12.12.2023	CHF	300'000.00
-	Investissement 2023	CHF	2'746.35
-	Investissement 2024	CHF	<u>286'709.50</u>

**Crédit non utilisé (définitif) CHF 10'544.15**

## 3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

**3410.5000.101 Mise en conformité terrain de foot n° 1 (réouvert suite aux défauts)**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 02.06.2022	CHF	1'050'000.00
-	Investissement 2022	CHF	746'061.85
-	Investissement 2023	CHF	154'233.60
-	Investissement 2024	CHF	23'599.71
-	Subvention LoRo 2023 reçue	(-) CHF	<u>100'000.00</u>

**Crédit disponible (provisoire) CHF 226'104.84**

**3420.5060.025 Renouvellement véhicules jardins, plan quinquennal 2024-2028**  
*(voir autres chapitres 6150 et 7301)*

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	TTC CHF	560'000.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>70'274.85</u>

**Crédit disponible (provisoire) CHF 489'725.15**

#### 4. SANTE

<b>4121.5040.100</b>	<b>Réfection toiture Résidence des Martinets</b>		<b>CHF</b>	<b>1'790'000.00</b>
<b>4121.6310.101</b>	<b>Subv. cant. Programme Bâtiments</b>	(-)	<b>CHF</b>	<b>126'000.00</b>
<b>4121.6340.100</b>	<b>Subv. Pronovo install. photovoltaïque</b>	(-)	<b>CHF</b>	<b><u>61'000.00</u></b>

•	Crédit accordé par le Conseil général le 23.03.2023		CHF	1'603'000.00
-	Investissement 2023		CHF	1'342'561.65
-	Investissement 2024		CHF	383'627.00
-	Subvention cantonale 2023 reçue	(-)	CHF	1'500.00
-	Subvention cantonale 2024 reçue	(-)	CHF	100'000.00
-	Subvention Pronovo 2024 reçue	(-)	CHF	61'128.45
-	Subvention ECAB 2024 reçue	(-)	CHF	<u>628.00</u>

**Crédit non utilisé (définitif)** CHF **40'067.80**

#### 5. PREVOYANCE SOCIALE

**54511.5040.101** Transformation bâtiment Crèche des Dailles  
**54511.5060.100** Mobilier et installations Crèche des Dailles

•	Crédit accordé par le Conseil général le 12.12.2023		CHF	860'000.00
-	Investissement 2023		CHF	9'042.35
-	Investissement 2024		CHF	<u>822'360.73</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire)** CHF **28'596.92**

**5600.5540.00** Capital Fondation de la Commune de VSG pour le logement

•	Crédit accordé par le Conseil général le 05.10.2023		CHF	315'000.00
-	Investissement 2024		CHF	<u>300'000.00</u>

**Crédit disponible (provisoire)** CHF **15'000.00**

#### 6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

**6150.5010.009** Entretien lourd, plan gestion réseau routier PGRR-3 (2019-2024)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 04.10.2018		CHF	1'700'000.00
-	Investissement 2019		CHF	121'210.05
-	Investissement 2020		CHF	44'305.80
-	Investissement 2021		CHF	29'603.36
-	Investissement 2022		CHF	156'905.05
-	Investissement 2023		CHF	397'110.07
-	Investissement 2024		CHF	<u>238'559.87</u>

**Crédit non utilisé (définitif)** CHF **712'305.80**

**6150.5010.099 Nomenclature des chemins de mobilité douce**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 15.12.2021	CHF	62'000.00
-	Investissement 2022	CHF	17'969.75
-	Investissement 2023	CHF	<u>29'934.90</u>

**Crédit non utilisé (définitif) CHF 14'095.35**

<b>6150.5010.103</b>	<b>Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)</b>	<b>CHF</b>	<b>4'676'700.00</b>
<b>6150.6320.004</b>	<b>Subv. Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)</b>	<b>(-) CHF</b>	<b><u>4'273'536.00</u></b>

•	<b>Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net</b>	<b>CHF</b>	<b>403'164.00</b>
-	Investissement 2020	CHF	36'210.80
-	Investissement 2021	CHF	104'397.88
-	Investissement 2022	CHF	1'861'621.51
-	Investissement 2023	CHF	1'577'932.51
-	Investissement 2024	CHF	<u>759'793.94</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire) CHF 336'743.36**

<b>6150.5010.108</b>	<b>Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy</b>	<b>CHF</b>	<b>3'215'147.00</b>
<b>6150.6320.006</b>	<b>Subv. Agglo, tronçon Croset-Platy</b>	<b>(-) CHF</b>	<b><u>1'686'582.00</u></b>

•	<b>Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net</b>	<b>CHF</b>	<b>1'528'565.00</b>
-	Investissement 2021	CHF	16'218.04
-	Investissement 2022	CHF	51'018.91
-	Investissement 2023	CHF	98'870.79
-	Investissement 2024	CHF	<u>38'981.45</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire) CHF 3'010'057.81**

<b>6150.5010.109</b>	<b>Routes Dailles et Soleil, requalification</b>	<b>CHF</b>	<b>1'120'460.00</b>
<b>6150.6310.032</b>	<b>Subvention cantonale</b>	<b>(-) CHF</b>	<b><u>12'800.00</u></b>

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.10.2022	CHF	1'107'660.00
-	Investissement 2023	CHF	26'033.43
-	Investissement 2024	CHF	<u>277'140.40</u>

**Crédit disponible (provisoire) CHF 804'486.17**

<b>6150.5010.114</b>	<b>Trans-Agglo, tronçon Avry - VsG</b>	<b>CHF</b>	<b>2'250'000.00</b>
<b>6150.6320.009</b>	<b>Subvention Agglo, tronçon Avry - VsG</b>	<b>(-) CHF</b>	<b><u>2'250'000.00</u></b>

•	<b>Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
-	Investissement 2021	CHF	6'776.95
-	Investissement 2022	CHF	1'500.75
-	Investissement 2023	CHF	25'966.73
-	Investissement 2024	CHF	<u>- 11'913.45</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire) CHF 2'227'669.02**

**6150.5010.117      Route de Moncor, secteur Cremo/Meggitt**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.10.2022	CHF	306'945.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>240'338.87</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>66'606.13</b>

**6150.5010.120      Assainissement éclairage public**

•	Crédit accordé par le Conseil général du 15.12.2022	CHF	235'000.00
-	Investissement 2023	CHF	4'357.45
-	Investissement 2024	CHF	<u>106'699.44</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>123'943.11</b>

**6150.5060.025      Renouvellement véhicules jardins, plan quinquennal 2024-2028**  
*(voir autres chapitres 3420 et 7301)*

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	TTC CHF	1'700'000.00
-	Investissement 2024	CHF	124'031.95
-	Vente véhicules d'occasion 2024	- CHF	<u>44'000.00</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'619'968.05</b>

**6150.5090.097      Etudes PED Bertigny, part de Villars-sur-Glâne**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.03.2019	CHF	35'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 03.10.2019	CHF	100'000.00
-	Investissement 2019	CHF	47'118.35
-	Investissement 2020	CHF	7'892.00
-	Investissement 2021	CHF	5'359.95
-	Investissement 2022	CHF	21'761.00
-	Investissement 2023	CHF	7'503.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>3'813.05</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>41'552.65</b>

**6150.5090.116      Etudes P+R Pôle santé et activités Bertigny**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 15.12.2021	CHF	125'000.00
-	Investissement 2022	CHF	30'000.00
-	Investissement 2023	CHF	45'000.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>50'000.00</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

**6150.5090.120 Etudes Carrefour Belle-Croix, part de Villars-sur-Glâne**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 01.10.2020	CHF	250'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 15.12.2022	CHF	53'850.00
-	Investissement 2021	CHF	5'346.00
-	Investissement 2022	CHF	26'516.43
-	Investissement 2023	CHF	3'776.80
-	Investissement 2024	CHF	<u>7'798.64</u>

**Crédit disponible (provisoire)** CHF **260'412.13**

**6220.5010.002 Aménag. voie bus, chemin Pensionnats** CHF **250'000.00**  
**6220.6320.001 Subv. Agglo, voie bus, chemin Pensionnats (-)** CHF **125'000.00**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 11.02.2021, net	CHF	125'000.00
-	Investissement 2021	CHF	5'546.55
-	Investissement 2022	CHF	9'026.95
-	Investissement 2023	CHF	160'785.60
-	Investissement 2024	CHF	<u>3'078.11</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire)** CHF **71'562.79**

**6220.5010.005 Mise en conformité LHand arrêts bus, étape 1** CHF **1'631'000.00**  
**6220.6310.005 Subvention cantonale** CHF **1'223'250.00**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.10.2021, net	CHF	407'750.00
-	Investissement 2023	CHF	64'272.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>61'644.39</u>

**Crédit disponible avant subventions (provisoire)** CHF **1'505'083.61**

**6220.5010.007 Mise en conformité LHand arrêts de bus Moncor**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2023	CHF	230'000.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>93'905.95</u>

**Crédit disponible (provisoire)** CHF **136'094.05**

**7. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**7101.5031.021 Plan quinquennal 2023 – 2027, captages d'eau potable**  
**7101.5031.024 Plan quinquennal 2023 – 2027, conduites et hydrantes d'eau potable**  
**7101.5031.025 Plan quinquennal 2023 – 2027, réservoir d'eau**  
**7101.5031.026 Plan quinquennal 2023 – 2027, appareils de mesure, commande et régulation**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 02.06.2022, HT	CHF	5'574'500.00
-	Investissement 2023	CHF	213'174.15
-	Investissement 2024	CHF	271'600.67
-	Subvention ECAB 2023 reçue	(-) CHF	<u>4'271.12</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>5'093'996.30</b>

**7201.5032.111 Plan quinquennal 2024 – 2028, canalisations des eaux usées**  
**7201.5032.112 Plan quinquennal 2024 – 2028, ouvrages spéciaux communaux**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 05.10.2023, HT	CHF	5'770'000.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>137'639.88</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>5'632'360.12</b>

**7201.5520.02 Participation au capital initial de l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne)**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 05.10.2023	CHF	633'400.00
-	Investissement 2024	CHF	<u>632'200.00</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'200.00</b>

**7206.5090.015 Etude pour agrandissement STEP**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 23.03.2023, HT	CHF	1'530'000.00
-	Investissement 2023	CHF	115'647.72
-	Investissement 2024	CHF	<u>113'496.70</u>
	Sub-total des dépenses	CHF	229'144.42
	./. Remboursement 2024 par l'ASEV	CHF	<u>229'144.42</u>
	<b>Dépenses nettes</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

→ **Crédit abandonné (désormais financé par l'ASEV)**

**7301.5040.001 Etude et réalisation bureau et couvert Déchetterie**  
**7301.5040.002 Installation photovoltaïque Déchetterie**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 02.06.2022, HT	CHF	92'850.50
•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 01.06.2023, HT	CHF	1'170'000.00
-	Investissement 2022	CHF	20'083.25
-	Investissement 2023	CHF	74'676.25
-	Investissement 2024	CHF	<u>908'861.68</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>259'229.32</b>

**7301.5060.025      Renouvellement véhicules jardins, plan quinquennal 2024-2028**  
(voir autres chapitres 3420 et 6150)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	HT	CHF	296'022.20
-	Investissement 2024		CHF	<u>55'504.15</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>240'518.05</b>

**7610.5090.001      Plan Climat communal, 1<sup>ère</sup> étape**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 06.06.2023		CHF	259'000.00
-	Investissement 2024		CHF	69'853.63
-	Subvention cantonale 2024 reçue	(-)	<u>CHF</u>	<u>9'518.00</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>198'664.37</b>

**7710.5040.001      Construction mur cinéraire (étape V) + rénovation chapelle**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 05.10.2023		CHF	973'000.00
-	Investissement 2023		CHF	5'316.93
-	Investissement 2024		<u>CHF</u>	<u>776'318.59</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>191'364.48</b>

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2024 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 7 avril 2025**

**Le Conseiller communal responsable des finances**

Olivier Carrel

  
**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire

  
**Emmanuel Roulin**



Le Syndic

  
**Bruno Marmier**